

D - C.S.A.P. LUXEMBOURG

N° Entreprise : 418256080

Réunion le : premier mardi du mois à 20 heures, **Café du Centre Marbehant**
-6870- MARBEHANT ☎ 063 41 12 52. kemovire@hotmail.com

Président

Bernard MENU

Vice-Président

Jules LAMBERT

Secrétaire

Josette DOCQ

Trésorier

Michel BAUCHE

Compte général : **068-2157439-89**

Compte licence : **360-1098295-67**

Administrateurs :

Annie CROCHET

Invités Permanents : Francis CASTAGNE, **Guy Lejeune**

Délégués de la C.S.A.P. Luxembourg aux Commissions A.S.A.F.

Auto-Cross :

Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE

C.A.S. :

Josette DOCQ, Bernard MENU

C.C.C.S. :

André DOEMER, **Bernard MENU**

C.C.C.T. :

Bernard MENU, Josette DOCQ

Calendrier :

Bernard MENU.

Circuit :

Classements :

Francis CASTAGNE.

Course de Côte/ Sprint :

Nicolas THIERY, Renaud VERDUN.

Kart-Cross :

Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE.

Karting :

Patrice GUILMOT, Thierry Van DEN ABEL

Licences :

Francis CASTAGNE. Bernard MENU

Médical :

Dr Nicole DESENFANT, Bernard MENU.

Promotion :

Rallye :

Josette Docq, Bernard MENU

Rallye-Sprint :

Josette Docq, Bernard MENU

Sécurité-Homologation :

André DOEMER, **Bernard MENU**

Slalom :

CLUBS AFFILIES

02. AMAY COBRA KARTING

c/o José BRUMENIL
Rue des Machines 8 à 4540 AMAY ☎ 0494 820 411

04. ECURIE DES FORETS

c/o M. Francis CASTAGNE
Rue des Peupliers 22 à 6840 NEUFCHATEAU - ☎ 061/27 80 55
Internet : <http://edf.be.tf> ou http://Users.skynet.be/edf_fcastagne@skynet.be

06. ECURIE LI SKIRON

c/o M. Pascal VOLVERT
Rue d'Erneuville, 15D à 6972 ERNEUVILLE - ☎ 084/45 56 11- ✉ pascalvolvert@fiscal.be

08. GAUME RACING CLUB

c/o M. Arnaud MOREAUX
Rue de Dampicourt, 18 à 6762 St MARD - ☎ 063/58 32 72 - ☎ 00352.091 66 65 79
✉ amoreauxlorent@skynet.be

25. CLUB MOTEUR PASSION CHINY

c/o Mme Fabienne RESTIAUX
Rue de la Gare 27 à 6810 CHINY - ☎ 061 / 32 81 39 - ✉ cmpchiny@hotmail.com

26 MOTOR CLUB DE LA HAUTE SÛRE.

c/o M. Philippe DENIS
Rue Rosière la Petite N° 36 à 6640 VAUX SUR SÛRE ☎ 061 26 69 95.

27. CLUB LES MORTICOTS

c/o Mme Françoise Pêcheur
Rue de la Carrière N° 30 6800 BRAS- HAUT ☎ 061 46 48 25 GSM : 0476 306 787.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA C.S.A.P.
LUXEMBOURG a.s.b.l.

PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. - La Commission Sportive Provinciale de Luxembourg ASBL (CSAP Lux) est reconnue par la Commission Sportive Nationale (RACB Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF), détentrice du pouvoir au niveau de la Communauté Française de Belgique et les pouvoirs publics luxembourgeois pour régir le sport automobile, le Kart-Cross et le Karting dans la province de Luxembourg. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la CSAP Lux a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

Art. 2. - Conformément à ses statuts, la CSAP Lux est dirigée par un comité élu (CA), qui gère toutes les disciplines du sport automobile, y compris le Kart-Cross et du Karting, il est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du comité, toute personne concernée par ses travaux, peut prétendre y participer pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle en fasse la demande écrite au secrétariat, avec copie au Président.

Le Conseil d'Administration se compose d'un maximum de 6 personnes, le nombre de clubs reconnus moins 1 (N-1)

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnu par la CSAP Lux, les clubs doivent satisfaire aux conditions prévues par les statuts et annuellement désigner par écrit leurs représentants dûment mandatés auprès de l'assemblée générale. Ils devront payer annuellement la cotisation fixée à 190 €.

Cette somme est à payer **avant** la date de l'Assemblée Générale.

En cas de retard dans le paiement, un club ne sera pas autorisé à organiser d'épreuves, ni à délivrer des licences jusqu'à régularisation.

Art. 4. - CALENDRIER

Les demandes de date au calendrier provincial doivent être rentrées par écrit au secrétariat de la CSAP Lux au plus tard pour le 15 septembre de l'année précédent le calendrier visé et un droit de calendrier de 35 € non déductible par épreuve sera versé à la CSAP Lux.

Le non respect de cette disposition entraînera une amende automatique de 50 €

La CSAP Lux se réserve le droit de refuser les autorisations de passage dans la Province.

Tout conflit existant entre des compétitions jouissant de priorités équivalentes sera tranché de manière où l'avantage sera donné à celle qui traditionnellement a occupé la date demandée;

Toute épreuve ayant bénéficié d'une priorité d'inscription et n'ayant pas eu lieu perdra cette priorité, sauf si cette annulation est due à un cas de force majeure reconnu comme tel par le Conseil d'Administration.

Art. 5. - CHANGEMENT DE DATE, NOUVELLE INSCRIPTION, ANNULATION

Voir Règlement Général A.S.A.F

Art. 6. - REDEVANCES DES VEHICULES

La redevance par véhicule ayant satisfait aux contrôles administratifs et techniques est fixée à :

- 1,25 € si un pilote;
- 2,50 € si plusieurs pilotes (copilote assimilé).

Cette somme est à payer d'initiative par le club dans les 15 jours qui suit l'épreuve

Le non respect de cette disposition entraînera une amende automatique de 50 €.

Tout paiement effectué plus de 30 jours après l'organisation de l'épreuve donnera lieu à une amende automatique de 75 €.

Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER

Voir Règlement Général A.S.A.F.

Art. 8. - AUTORISATIONS

Avant de pouvoir organiser une épreuve, le club organisateur doit obtenir les documents et les différentes autorisations résultant de la loi du 01/07/1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et notamment son article 20.

Les originaux de ces autorisations seront tenus à la disposition des Commissaires Sportifs désignés pour l'épreuve.

De plus, l'autorisation de la CSAP Lux sera préalable à toute organisation sur l'ensemble du territoire de la Province ou en dehors de la Province.

Art. 9. - COMMISSAIRES SPORTIFS ET TECHNIQUES

Les clubs accepteront la présence des commissaires sportifs et techniques dûment mandatés par l'ASAF. Ceux-ci pourront être accompagnés dans leur mission par des commissaires stagiaires qui seront désignés par l'ASAF.

Art 10.-ADMISSION DES DIRECTEURS DE COURSE, DIRECTEURS DE SECURITE ET RELATIONS CONCURRENTS.

Toute personne qui désire être reprise comme directeur de course, directeur de course adjoint, directeur de sécurité, directeur de sécurité adjoint aura pour obligation :

Avant de pouvoir officier seul, le candidat doit travailler à trois épreuves comme stagiaire, il sera convoqué devant le CA pour donner son impression sur le travail effectué durant le stage, l'autorisation définitive sera donné par la CSAP LUX.

Art. 11. - RENVOI DES DOCUMENTS

1. Les organisateurs doivent envoyer 3 exemplaires du règlement particulier de leur(s) épreuve(s):

- au secrétariat de la province,
- au trésorier de la province,
- au responsable de la commission technique, 15 jours avant l'épreuve.
- au responsable de la commission sportive, 15 jours avant l'épreuve.
- Un exemplaire aux CS, aux CT, à l'Observateur, à l'Inspecteur Sécurité désigné à l'épreuve, au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Voir en plus le Règlement Sportif Général A.S.A.F. pour les autres envois.

Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg

2. Une liste des engagés, un classement général et par classe devront parvenir dans les quinze jours suivant l'épreuve en double exemplaire au secrétariat et au trésorier de la province, au responsable de la commission ainsi qu'au responsable des classements provinciaux. De plus, un dossier complet reprenant autorisations, road-book, parcours, plans de sécurité, addenda, notes de direction de course, attestation d'assurance, etc... sera transmis également dans les quinze jours suivant l'épreuve au secrétariat de la province. Voir en plus le Règlement Sportif Général A.S.A.F. pour les autres envois.

Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende automatique de 50 € + 25 € pour frais.

Art. 12.- LITIGES

Tout club organisateur qui ne se mettra pas en règle envers la CSAP, et ce pour quelque motif que ce soit, après rappel et mise en demeure par lettre recommandée, se verra attribuer un blâme, nonobstant le fait de régulariser sa situation.

En cas de refus d'obtempérer ou de récidive, après notification de la CSAP Lux, le club sera automatiquement suspendu de toute organisation jusqu'au règlement du litige.

L'Assemblée Générale pourra exclure ce club de la CSAP Lux, conformément à la Loi et refuser la délivrance de la licence à tous les officiels de ce club en litige (voir Art 7 des statuts de la CSAP Lux)

APPROBATION DU REGLEMENT :

L'Organisateur de l'épreuve qui est en même temps le responsable de la Commission, doit soumettre son règlement à la CSAP Lux pour approbation et copie au Président.

Les règlements seront approuvés par un membre de la C.S.A.P. Lux plus le rapporteur à l'A.S.A.F. de la discipline.

CHAMPIONNATS DU LUXEMBOURG

Classement des pilotes et des co-pilotes :

Pour être repris au championnat de la CSAP Lux, tout participant doit détenir une licence de la province de Luxembourg et être affilié à un club de la CSAP Lux.

Classement des championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique en toutes circonstances.

Auto-Cross – Guy LEJEUNE

Voir calendrier ASAF

Circuit – Néant

Voir calendrier ASAF

Course de Côte/Sprint – NICOLAS THIERY

Fellenne	Ecurie Bayard	Na 03	CF
Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	CF
Grandcourt	Gaume R.C.	Lx 08	P
+ 3 C.F. au choix	Voir calendrier ASAF		

Kart-Cross – Guy LEJEUNE

Voir calendrier ASAF

Karting Vitesse – Patrice GUILMOT

Voir calendrier ASAF

Karting Endurance – Patrice GUILMOT

Voir calendrier ASAF

Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg**Rallye – Bernard MENU**

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2012

Rallye-Sprint – Bernard Menu

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2012

Slalom - Néant

5 épreuves C.F. au choix

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Luxembourg

Nom	Prénom	Fonction	Type	Nom du Club	N° club	Lic.
Menu	Bernard	Président,CT,CS, DC, DS, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	021
Lambert	Jules	Vice-Président, DC, DS, RC	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	04	701
Bauche	Michel	Trésorier, RC	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	04	702
Docq	Josette	Secrétaire, CT, RC.	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	717
Castagne	Francis	Licences, DC, DS, RS	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	04	700
Crochet	Annie	Administrateur	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	703
Brocart	Angélique	RC, secrétaire Meeting	Officiel	CMP Chiny	25	...
Balon	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	732
Doemer	André	Sportif, DC, DS, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	713
Denis	Philippe	DC, DS,RC	Officiel	Haute Sûre	26	...
Denis	Christian	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	...
Gonda	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Amay Cobra	02	753
Guilmot	Patrice	DC, DS, RC	Officiel	Amay Cobra	02	759
Hazée	René	DS	Officiel	Ecurie des Forêts	04	733
Hoyoux	Lucien	DS, RC	Officiel	Amay Cobra	02	757
Kinet	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Amay Cobra	02	758
Lejeune	Aurore	Secrétaire Meeting, RC	Officiel	C.M.P.Chiny	25	730
Lejeune	Guy	DC, DS,RC	Officiel	C.M.P.Chiny	25	...
Lejeune	Marjolaine	Secrétaire Meeting, RC	Officiel	C.M.P.Chiny	25	...
Menu	Carine	Technique, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	735
Menu	Olivier	Technique, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	04	718
Remy	Frédéric	DS adjoint	Officiel	C.M.P.Chiny	25	...
Thiery	Philippe	DC, DS, RC	Officiel	Gaume R.C.	08	746
Thiery	Nicolas	RC	Officiel	Gaume R.C.	08	...
Volvert	Patrick	RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	741
Volvert	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	738
Verdun	Renaud	RC	Officiel	CMP Chiny	25	...